

## AVIS DE VACANCE DE POSTES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

### **Avis de vacance d'un poste de secrétaire médical devant être pourvu au choix**

NOR : SASH1040256V

Un poste de secrétaire médical, à pourvoir au choix, conformément aux dispositions du 3° de l'article 20 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, est vacant au centre hospitalier intercommunal d'Annemasse-Bonneville (Haute-Savoie).

Peuvent faire acte de candidature les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière. Ces agents doivent justifier de neuf années de services publics.

Les demandes doivent être adressées, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), à la directrice des ressources humaines du centre hospitalier intercommunal d'Annemasse-Bonneville, 17, rue du Jura, BP 525, 74107 Annemasse Cedex, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.